

DIRECTION GENERALE DES MINES ET
DES HYDROCARBURES

02

DECRET N° 77/628 DU 21/11/77
MME-RS-DGMH portant
inscription au tableau d'avancement de l'année
1977, Monsieur MOUZITA Daniel, Ingénieur des
cadres de la catégorie A hiérarchie I des services
techniques (Mines).

VISAS: LE 2e VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

DF

Vu la loi 15-62 du 5 Février 1962, fixant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo;

DF

Vu le Décret n° 60-90 du 3 Mars 1960, fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des services techniques de la République
Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;

CF

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant le décret n° 62-196, fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février
1962, fixant statut général des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;

Vu le décret n° 62-198/MP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965, règlementant
l'avancement des fonctionnaires;

Vu l'acte 001 du 3 Avril 1977, structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan;

Vu le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977, portant nomination des
membres du Conseil des Ministres;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative et Paritaire
réunie en date du 18 Août 1977;

DECRETE

ARTICLE 1er.- Monsieur MOUZITA Daniel, ingénieur, 2e échelon des
cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques (Mines)
en service à la Direction Générale des Mines et des Hydrocarbures à
Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année
1977, à 2 ans pour le 3e échelon.

IK

207/000

~~ARTICLE 2 - Le ... de la République ...~~

Brazzaville, le 21/11/77

[Handwritten signature]

Par LE 2e VICE-PRESIDENT DU C M P,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

LE MINISTRE DES MINES ET
DE L'ENERGIE, CHARGE DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE;

Le Ministre du TRAVAIL ET
DE LA JUSTICE, GARDE DES
SCEAUX;

[Handwritten signature]
E. ADADA.

[Handwritten signature]
A. MOUSSOU-POUATI.

LE MINISTRE DES FINANCES;
[Handwritten signature]

H. LOPES.

AMPLIATIONS:

- J.O.R?P.C. 2
- DGMH 2
- DF (Pension Solde) 3
- SGCM/BC 3
- Dossier 2
- Intéressé 2
- DGT 1/15

[Handwritten mark]